

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-092

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-CLAUDE PARENT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE, QUE:

Le règlement " RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-092 CONCERNANT À MODIFIER 2 ARTICLES DU RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES NUMÉRO 2015-044 " en lien avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en fonction des orientations de la MRC de Joliette, a été adopté le 4 juin 2025 sera publié le 5 juin 2025 sur notre site internet ainsi que sur le babillard situé au : 485, Village Saint-Pierre Nord, Village Saint-Pierre (Québec) J6E 0H2, Téléphone: (450) 756-2592 - Télécopieur: (450) 756-2735

Courriel: villagestpierre@videotron.ca

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Village Saint-Pierre, situé au 485, Chemin Saint-Pierre Nord, Village Saint-Pierre.

Donné à Joliette ce 5 juin 2025.

Marie-Claude Parent, Directrice Générale et Greffière-Trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e) Marie-Claude Parent, Directrice Générale et Greffière-Trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 juin 2025 entre 19 heure (s) et 21 heure (s).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juin 2025

Signature